

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Concours AURA église Saint-Roch

1- ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le Concours « Gagnez votre forfait famille pour AURA église Saint-Roch » est une initiative du Carrefour Charlesbourg et des Promenades Beauport.

2- ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours, le participant doit :

- Résider au Québec et être âgé de 18 ans ou plus. Si le participant est âgé de moins de 18 ans, il devra avoir une autorisation signée d'un parent (ou d'un tuteur légal) afin de se prévaloir de son prix ;
- Ne pas être un employé, un représentant ou un mandataire de Groupe Mach (l'« Organisateur du concours ») ou une personne domiciliée avec ceux-ci.
- Avoir visité le centre commercial du Carrefour Charlesbourg ou des Promenades Beauport

3- DURÉE DU CONCOURS

Le **concours** est d'une durée de 22 jours, soit du 19 août au 9 septembre 2026, inclusivement.

4- COMMENT PARTICIPER

Pour participer au **concours**, les clients devront scanner le code QR disponible près du comptoir de caisse des détaillants participants, sur les affiches en centre, ou encore se rendre directement sur le site Web du centre pour accéder au formulaire de participation.

Une fois le formulaire complété, les participants devront téléverser leur facture pour être admissibles au tirage.

Une version papier du formulaire sera également disponible au service à la clientèle. Dans ce cas, le client devra présenter sa facture aux employés du service pour validation, puis remplir un coupon papier.

5- DESCRIPTION DES PRIX À GAGNER

Le prix à remporter : 2 forfaits famille d'une valeur X pour l'expérience immersive AURA église Saint-Roch.

Le prix doit être accepté tel quel et n'est ni échangeable, ni transférable, ni monnayable.

Tout autre frais encouru par le gagnant, notamment les frais de transport, d'hébergement, les gratifications, les frais d'assurances ou tout autre frais accessoire sont exclus et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

6- ATTRIBUTION DES PRIX ET GAGNANTS

L'attribution du prix se fait de façon aléatoire, à la manière d'un tirage au sort le 3 septembre à 10h.

Les gagnants doivent respecter toutes les conditions du présent règlement et devront :

- Récupérer leur prix en personne, au kiosque du service à la clientèle du centre commercial
- Aucun envoi postal du prix ne sera autorisé.